

BRÈVE COPTATI du 28 février 2017

1 - Point d'avancement de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau

Le Comité de bassin sera amené à donner un avis sur la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) avant la fin de l'année 2017. Il a confié à la Coptati le soin de suivre son élaboration.

La SOCLE a pour objectif de clarifier l'implication des différents niveaux de collectivités sur l'ensemble des compétences de l'eau et d'orienter les modalités de coopération entre collectivités (regroupements, transfert, délégation).

Le premier volet (diagnostic) de cette stratégie a été présenté à la commission. Les éléments notables sont les suivants :

- diminution de près de 50 % du nombre d'EPCI-FP entre 2014 et 2017 (de 472 à 248)
- AEP et assainissement collectif : **Structure syndicale** dominante, regroupements existants mais **taille trop modeste** des syndicats, disparition ou **recomposition** pour 90 % à 95 % des structures actuelles
- GEMAPI : **Structure syndicale** dominante mais **taille modeste**, mission « entretien, aménagements de cours d'eau » majoritaire, 25 % du territoire non couvert, localement un rôle important de certains acteurs (ASA, ententes interdépartementales).

La commission a souligné l'importance de conserver les synergies existantes sur les territoires, ce qui conduit à ne pas être dogmatique sur la taille des structures en particulier pour la mission GEMAPI.

Les missions GEMA et PI peuvent être séparées en fonction des territoires et de la capacité des structures à les exercer.

La question du littoral ne doit pas être oubliée dans cette stratégie en particulier sur le sujet des solidarités et l'axe aval de la Seine, même si sur ce dernier point une association « Axe Seine » se met en place.

Le vice-président MARCOVITCH rendra compte des débats de ce jour au prochain comité de bassin et proposera que la COPTATI examine le projet de SOCLE lors de sa prochaine réunion à la mi-mai avant qu'il ne soit mis en consultation auprès des collectivités

2 - Synthèse des études de gouvernance

L'agence a lancé une étude pour tirer les enseignements des études de gouvernances relatives à la GEMAPI qu'elle a financées ces dernières années. Une première phase d'état des lieux s'est achevée et il est apparu opportun d'en partager les premiers résultats avec la COPTATI (un 4 pages de synthèse est joint à cette brève).

Il est relevé par la commission que si 25 % des structures ont la compétence GEMAPI, seulement 20% l'exerce réellement en tout ou partie. Il conviendra de bien expliquer aux futures structures devant exercer ces compétences les actions concrètes que cela représente.

L'intérêt de cette étude est de partager les expériences, à aider et à illustrer la transition qui s'annonce.

3 L'élaboration du 11ème programme

Les débats, dans le droit fil de ceux engagés lors de la C3P du 16 février, mettent l'accent sur les sujets suivants :

- Les modifications du 10^{ème} programme sur le volet inondation constituent une expérimentation intéressante dont il faudra se nourrir pour le 11^{ème} programme. La cohérence avec les PAPI sera à examiner.

- Concernant les animations, l'évolution vers des maîtres d'ouvrage plus importants conduira peut-être à réexaminer les liens avec l'agence et les modalités de financement.
- L'ambition du programme devra se limiter à la hauteur des moyens financiers qui seront disponibles.
- La question de l'efficacité de chaque aide a été rappelée ainsi que la nécessité de trouver les bons leviers pour faire émerger les actions prioritaires.
- Le principe de l'eau paie l'eau doit être conservé, et le financement par l'agence de nouvelles actions comme la prévention des inondations, la biodiversité terrestre ou les actions relatives au milieu marin doit être étudié. Il a toutefois été noté que les actions de ces thèmes recouvrent souvent de multiples enjeux liés aux milieux aquatiques.
- Enfin le niveau des aides apportées par l'agence doit être étudié finement de façon à présenter des taux permettant aux actions de s'engager, a fortiori dans les domaines où l'agence est le seul financeur.

La prochaine réunion de la COPTATI est fixée au 16 mai après-midi (le matin se tiendra une réunion de la C3P).